

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit : Vinylrock

Synonymes : Aucun.

Utilisation du produit : Panneau de plafond acoustique.

Restrictions d'utilisation : Aucun.

Fabricant/Fournisseur : CertainTeed Architectural
20 Moores Road
Malvern, PA 19355
États-Unis

Numéro de téléphone : 920-893-8898

Téléphone d'urgence : **Chemtrec-** 1-800-424-9300
International- 1-703-527-3887

Date de préparation de la FDS : 11 août 2022

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)**INFORMATIONS SGH**

Ce matériau est un article manufacturé tel que défini dans la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et dans la loi canadienne sur les produits dangereux. Tel qu'il est fourni, ce matériau est peu susceptible de présenter des risques pour la santé. Cette FDS contient des informations précieuses et essentielles pour une manipulation sûre dans des conditions génératrices de poussière, telles que le sciage et le ponçage, ainsi que pour les expositions inhabituelles et involontaires.

Classification : Non dangereux selon les critères de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).
Non dangereux selon les critères du SIMDUT 2015.

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE

Pictogramme(s) de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Aucun.

Mentions de danger : Sans objet.

Conseils de prudence

Prévention : Sans objet.

Intervention : Sans objet.

Stockage : Sans objet.

L'élimination : Sans objet.

Dangers non classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients dont la toxicité est inconnue : 100% de ce mélange de produit se compose d'ingrédients ayant une toxicité aiguë inconnue.

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication des risques de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Ingrédient(s)	Noms communs/synonymes :	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Gypse (Ca(SO ₄).2H ₂ O)	Sulfate de calcium dihydraté	13397-24-5	65 - 85
Cellulose	Cellulose microcristalline	9004-34-6	5 - 10
Éther 2-hydroxyéthylrique d'amidon	Hydroxyéthylamidon-2	9005-27-0	5 - 10
Vermiculite	Pas disponible.	1318-00-9	1 - 5
Chloroéthylène homopolymérisé	Chlorure de polyvinyle	9002-86-2	1 - 5
Acétate de vinyle homopolymérisé	Acétate de polyvinyle	9003-20-7	1 - 5
Acide borique (H ₃ BO ₃)	Pas disponible.	10043-35-3	0.5 - 1.5

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition normale. Si des poussières sont inhalées : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition normale. La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Contact avec les yeux : Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition normale. Si la poussière entre en contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : La poussière peut provoquer une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : La poussière peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Ingestion : Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition normale. En cas d'ingestion de la poussière : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets aigus et différés : Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition normale. L'ingestion de grandes quantités de poussière peut provoquer une

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la FDS).

Remarque à l'intention des médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Non inflammable ou combustible selon les critères OSHA/SIMDUT. Le produit brûlera s'il est impliqué dans un incendie.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques : Ce produit n'est pas sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie de petite taille : Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie de grande taille : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs non appropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone. Oxydes de sulfure. Oxydes de calcium. Chlorure d'hydrogène. Hydrocarbures aromatiques. Chlore. Oxydes de bore.

Protection des pompiers : Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Mesures de protection personnelle : Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Non nécessaire pour les panneaux. Gardez la poussière hors des drains, des égouts, des fossés et des voies d'eau.

Méthodes de confinement : Non nécessaire pour les panneaux. Ne pas jeter la poussière dans les égouts ou la laisser atteindre les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Non nécessaire pour les panneaux. Déversements de poussière : balayer et pelleter dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

Autres renseignements : Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE**Manutention :**

Éviter de respirer la poussière. Ne pas avaler. Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussière. Les opérations de manipulation et de traitement doivent être menées conformément aux « meilleures pratiques » (par exemple, NFPA-654). Se laver les mains soigneusement après manipulation. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Stockage :

Un entretien ménager de routine doit être mis en place afin de s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir Section 10 pour des informations sur les matériaux incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**Directives d'exposition****Composant**

Sulfate de calcium dihydraté [Numéro de registre CAS 13397-24-5]

ACGIH : 10 mg/m³ (VEMP) (Inhalable.); 3 mg/m³ (VEMP) (Respirable.); Pour les particules (insolubles ou peu solubles) non autrement spécifiées

OSHA : 15 mg/m³ (Total des poussières) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP); Pour les particules non réglementées ailleurs (Particules non réglementées ailleurs).

Cellulose microcristalline [Numéro de registre CAS 9004-34-6]

ACGIH : 10 mg/m³ (VEMP); (1985)

OSHA : 15 mg/m³ (Total des poussières) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP);

Hydroxyéthylamidon-2 [Numéro de registre CAS 9005-27-0]

ACGIH : 10 mg/m³ (VEMP) (Inhalable.); 3 mg/m³ (VEMP) (Respirable.); Pour les particules (insolubles ou peu solubles) non autrement spécifiées

OSHA : 15 mg/m³ (Total des poussières) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP); Pour les particules non réglementées ailleurs (Particules non réglementées ailleurs).

Vermiculite [Numéro de registre CAS 1318-00-9]

ACGIH : 10 mg/m³ (VEMP) (Inhalable.); 3 mg/m³ (VEMP) (Respirable.); Pour les particules (insolubles ou peu solubles) non autrement spécifiées

OSHA : 15 mg/m³ (Total des poussières) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP); Pour les particules non réglementées ailleurs (Particules non réglementées ailleurs).

Chlorure de polyvinyle [Numéro de registre CAS 9002-86-2]

ACGIH : 1 mg/m³ (VEMP); A4; Particules respirables (2007)

OSHA : 15 mg/m³ (Total des poussières) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP); Pour les particules non réglementées ailleurs (Particules non réglementées ailleurs).

Acétate de polyvinyle [Numéro de registre CAS 9003-20-7]

ACGIH : Aucune VLE établie.

OSHA : Aucune LEA établie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

Acide borique [Numéro de registre CAS 10043-35-3]

ACGIH : 2 mg/m³ (VEMP); 6 mg/m³ (VECD); A4; Matière particulaire inhalable (2004)

OSHA : Aucune LEA établie.

PEL : Limite d'exposition permise

VLE : Valeur limite d'exposition

VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

VECD : Valeur d'exposition de courte durée

Mesures d'ingénierie : Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.

Protection des mains : Porter des gants de protection. Pour plus d'informations, consultez les spécifications du fabricant.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection.

Protection des voies respiratoires : During installation, wear a NIOSH/MSHA approved dust mask.

Pendant les processus de fabrication, si les contrôles techniques et la ventilation ne sont pas suffisants pour contrôler l'exposition en deçà des limites admissibles, il faut utiliser un appareil respiratoire à épuration d'air approprié approuvé par le NIOSH/MSHA qui répond aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4 de la CSA et aux règlements de l'OSHA dans 29 CFR 1910.134, avec filtre à particules, ou un appareil respiratoire autonome.

Mesures d'hygiène générales : Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consultez un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le risque potentiel et/ou les fabricants d'ÉPI pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Panneaux pleins blancs.

Couleur : Blanc.

Odeur : Inodore.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Solide.
pH :	Pas disponible.
Point de fusion / Point de congélation :	Pas disponible.
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.
Intervalle d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Voir la section 5.
Limite d'inflammabilité inférieure :	Pas disponible.
Limite d'inflammabilité supérieure :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Densité relative :	Pas disponible.
Solubilités :	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Pas disponible.
Température d'inflammation spontanée :	Pas disponible.
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Densité :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Exposition à la chaleur.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune connue.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. Exposition à la chaleur. Génération de poussière.
Substances incompatibles :	Oxydants.
Produits de décomposition dangereux :	Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

Produit Toxicité

Orale : Pas disponible.

Dermal : Pas disponible.

Inhalation : Pas disponible.

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Sulfate de calcium dihydraté	13397-24-5	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Cellulose microcristalline	9004-34-6	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)	> 5800 mg/m ³ (rat); 4H
Hydroxyéthylamidon-2	9005-27-0	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Vermiculite	1318-00-9	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Chlorure de polyvinyle	9002-86-2	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Acétate de polyvinyle	9003-20-7	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Acide borique	10043-35-3	2660 mg/kg (rat)	Pas disponible.	Pas disponible.

Voies d'exposition probables : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.

Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)

Inhalation : Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition normale. La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Yeux : La poussière peut provoquer une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Peau : La poussière peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Ingestion : Il ne s'agit pas d'une voie d'exposition normale. L'ingestion de grandes quantités de poussière peut provoquer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : La poussière nuisible peut aggraver des conditions respiratoires ou des allergies préexistantes.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (à court et à long terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. L'inhalation chronique de poussière de chlorure de polyvinyle peut provoquer des lésions pulmonaires, des effets sanguins et des anomalies de la fonction hépatique.

Cancérogénicité : Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Consulter le tableau ci-dessous « Cancérogénicité des composants » pour obtenir des informations sur les différents composants.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Chlorure de polyvinyle	A4	Groupe 3	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.
Acétate de polyvinyle	Non inscrit.	Groupe 3	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.
Acide borique	A4	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Diverses études ont montré que l'acide borique induit une atrophie testiculaire et des effets sur la spermatogenèse chez les rats et les souris. Les effets se sont produits à des niveaux de dose (27 mg/kg) sans toxicité générale. Cependant, l'ingestion d'acide borique à partir de ce matériau est très peu probable.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Des effets sur le développement ont été observés chez les souris, les rats et les lapins après administration orale d'acide borique. Cependant, ces effets ont été considérés comme secondaires à la toxicité maternelle (augmentation du poids du foie et des reins). L'ingestion d'acide borique à partir de ce matériau est très peu probable.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité :	Pas disponible.
Persistance/dégradabilité :	Pas disponible.
Bioaccumulation/accumulation :	Pas disponible.
Mobilité dans l'environnement :	Pas disponible.
Autres effets néfastes :	Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination :	L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.
------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**Département américain des transports (DOT)**

Nom officiel d'expédition :	Non réglementé.
Classe :	Sans objet.
Numéro ONU :	Sans objet.
Groupe d'emballage :	Sans objet.
Plaque(s) :	Sans objet.

Transport des marchandises dangereuses Canada (TMD)

Nom officiel d'expédition :	Non réglementé.
Classe :	Sans objet.
Numéro ONU :	Sans objet.
Groupe d'emballage :	Sans objet.
Plaque(s) :	Sans objet.

Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**Stocks de produits chimiques****US (TSCA)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique en vertu de la TSCA.

Canada (LI)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

Réglementation fédérale**États-Unis**

Cette FDS a été préparée pour répondre à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard) et au Règlement sur les produits dangereux du Canada

SARA Title III

Aucun composant n'est répertorié.

Réglementations de l'État

Massachusetts

Droit de savoir du Commonwealth pour le Massachusetts aux États-Unis (annexe A, titre 105, article 670.000 du Code de Massachusetts Regulations)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Sulfate de calcium dihydraté	13397-24-5	Inscrit.
Cellulose microcristalline	9004-34-6	Inscrit.
Chlorure de polyvinyle	9002-86-2	Inscrit.
Acétate de polyvinyle	9003-20-7	Inscrit.
Acide borique	10043-35-3	Inscrit.

New Jersey

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour le New Jersey aux États-Unis (article 34:5A-5 du New Jersey Statutes Annotated)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Sulfate de calcium dihydraté	13397-24-5	Inscrit.
Cellulose microcristalline	9004-34-6	Inscrit.
Chlorure de polyvinyle	9002-86-2	Inscrit.

Pennsylvanie

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour la Pennsylvanie aux États-Unis (titre 34, chap. 301-323 du Pennsylvanie Code)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Sulfate de calcium dihydraté	13397-24-5	Inscrit.
Cellulose microcristalline	9004-34-6	Inscrit.
Chlorure de polyvinyle	9002-86-2	Inscrit.
Acide borique	10043-35-3	Inscrit.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la FDS : 11 août 2022

Version : 1.0

SGH FDS préparé par : **Aegis Regulatory Inc.**
Téléphone : 1 (519) 488-0351
www.aegisreg.com